

Modulation des allocations familiales : le vrai scandale dont on ne parle pas

Le gouvernement n'a pas souhaité explorer la piste de la modulation des allocations familiales en fonction des revenus, mais ne s'opposera pas au débat sur le sujet. Belle hypocrisie ! Surtout quand on sait que le vrai scandale n'est pas celui qu'on croit...

Après les nombreux coups de rabots portés à la politique familiale depuis deux ans (qui ont commencé dès l'arrivée de François Hollande à l'Elysée par le passage du quotient familial de 2336 à 2000 euros, désormais réduit à 1500 euros), voici les allocations familiales menacées dans leur principe même : l'universalité. Comme pour la Sécu, chacun cotise à hauteur de ses moyens, mais reçoit les mêmes prestations que le voisin.

Les allocations, un privilège ? Que nenni : elles sont conçues pour compenser (partiellement) le coût que fait peser un enfant (a fortiori plusieurs) sur un foyer. A revenus égaux, un ménage avec deux enfants dispose de 20 % de pouvoir d'achat en moins comparé au même foyer fiscal sans enfant. Après impôts ! C'est pire encore évidemment pour les familles monoparentales.

Pourquoi la Société estime depuis plus d'un demi-siècle devoir aider les familles avec enfants ? Tout simplement parce que les enfants sont les contribuables de demain, indispensables au bon fonctionnement du système. Ils incarnent l'avenir, sans rentrer dans les poncifs, ou en termes comptables, un "actif en cours de réalisation". C'est un investissement.

De ce fait, fort heureusement les allocations sont les mêmes pour tous, riches comme pauvres ! C'est un droit, parfaitement conforme au principe d'Egalité, devise de la République. En revanche, un droit, cela s'exerce, ou non. Pour "toucher les allocs", il faut renvoyer des papiers à la CAF à des moments bien précis, notamment au moment de la naissance. La sanction, si l'on ne renvoie pas les papiers à temps ? La perte du droit aux allocs pendant un an, justement.... Or, curieusement, aucune statistique n'existe (ou plutôt, n'est rendue publique) quant au nombre de familles qui pourraient avoir droit aux allocations, mais ne les demandent pas. Parce que l'on aurait des surprises ?

Mais il y a mieux, beaucoup mieux que ce débat hypocrite autour de la "modulation des allocations familiales", dont on nous dit, soulignons-le au passage, qu'elle pourrait démarrer à partir de 6000 euros de revenus mensuels. Quel que soit le nombre d'enfants ? Avec deux, c'est une famille aisée. Avec six, ça commence à être un peu tendu si l'on ajoute les contraintes de logement aux dépenses d'alimentation, d'habillement, d'éducation et un minimum, de loisirs, surtout en région parisienne.

Non, le vrai scandale des allocs, c'est que... les parents salariés du privé (ou chômeurs) ne sont pas logés du tout, mais alors pas du tout à la même enseigne que les fonctionnaires. Si vous ne faites pas partie, vous ou votre conjoint, des cinq millions de fonctionnaires de l'Etat, des collectivités territoriales ou de la fonction hospitalière, vous ne connaissez pas le "supplément familial de traitement". Kesako ?

Pour lire la suite de cet article chez notre partenaire Yahoo! Finance, cliquez-ici